

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ACADÉMIE POWER PLAY ACADEMY INC.	Numéro de permis 2016694	Date d'inspection Le 24 février 2021	
Nom de l'établissement ACADÉMIE POWERPLAY ACADEMY		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux en après-midi. Le ratio est respecté lors de la visite. Le mentor en assurance de la qualité a observé le dépistage, le lavage des mains et le respect de bulles lors de sa visite.

Le mentor en assurance de la qualité recommande à l'administrateur de vérifier les jouets dans les locaux et de s'assurer que montant de matériel répondre aux besoins des enfants. Certains locaux auraient besoin de matériaux additionnels.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 février 2021

Date

original signé par
Emilie Henry Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 février 2021

Date